

SSIAP 2- Formation RECYCLAGE

Programme de formation – modalité pédagogiques



ORGANISATION

DESCRIPTION DE LA FORMATION

Le recyclage du SSIAP 2 permet de consolider en 2 jours ce qui a été appris durant la formation initiale SSIAP 2 : notions de prévention, moyens de secours, gestion du pc sécurité, organisation d'une séance de formation, gestion d'une équipe de sécurité incendie, vérification des équipements incendie, etc. Cette formation se compose donc d'une grosse partie théorie afin de valider les acquis, mais aussi d'une partie pratique avec des mises en situation.

PUBLIC VISÉ

Chef d'équipe de Sécurité Incendie dans les Établissements Recevant du Public et les Immeubles de Grande Hauteur.

OBJECTIFS

Pour conserver son diplôme du SSIAP 2, il est nécessaire de suivre une formation de recyclage SSIAP 2 tous les 3 ans. Ce stage permet de maintenir à jour les connaissances nécessaires au bon déroulement des tâches de chef d'équipe de sécurité incendie.



PRÉREQUIS

- Être titulaire du SSIAP 2 en cours de validité
- Être titulaire d'une formation de secourisme en cours de validité (PSC 1, SST, AFPS ou PSCE 1) * ;
- Pouvoir justifier de 1 607 heures de travail en tant que chef d'équipe de sécurité incendie SSIAP 2 au cours des 3 dernières années.

DURÉE : 14 HEURES soit 2 jours

LIEU DE FORMATION

Dans notre centre de formation.

EFFECTIF : de 4 à 12 apprenants.

PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE

Un recyclage de 14H00 est préconisé tous les 3 ans

MODALITÉ ET DELAIS D'ACCES

Inscription obligatoire 15 jours avant minimum.

TARIF

Initial : 1 500 € HT/TTC

Recyclage : 350 € HT/TTC

Le prix de la formation est donné à titre indicatif.

Des prises en charge totale ou partielles sont possibles en fonction des OPCO.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Prendre contact avec notre référent handicap :

Mme ROUX Clémentine au 04.90.60.73.16

ou par mail : contact@securiforce.fr



SSIAP 2- Formation RECYCLAGE

Programme de formation – modalité pédagogiques

MÉTHODES MOBILISÉES MOYENS PÉDAGOGIQUES.

Références Arrêté du 02 mai 2005 (modifié par décret du 30 septembre 2010) : relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

Méthode active participative basée sur l'alternance de transmission de savoirs et **ateliers pratiques** afin de mettre en application le vécu professionnel des apprenants. Le déroulement de la formation **alterne les parties théoriques et pratiques**.

Théorie : exposés – débats avec support audiovisuel

Pratique : travaux pratiques et mises en situation

MODALITÉ D'ÉVALUATION

- Épreuve théorique : QCM en fin de séquence :
- Épreuve pratique :
 - Mise en situation

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de recyclage SSIAP 2 est délivrée en fin de la formation.

MATÉRIEL UTILISÉ

- Salle de formation permettant l'accueil de 15 personnes,
- SSI en fonction,
- Vidéo projection,
- Aire de feu,
- Support de cours de référence remis aux apprenants.

TOUT LE MATÉRIEL EST DÉSINFECTÉ AVEC UN PROTOCOLE STRICT ENTRE CHAQUE FORMATION.



SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

Moyens pédagogiques :

- Centre de formation entièrement équipé avec une salle dédiée à la formation
- Salle PC de sécurité
- Vidéoprojecteur
- Documents de supports de formation projeté
- Exposés théoriques, débats,
- Études de cas concret
- Mises en application des savoirs
- Utilisation de nouvelles technologies de communications
- Mise en situation pratique
- Contrôle journalier des acquis par QCM tablettes et questions orales
- Formulaires d'évaluation
- Livre SSIAP 2, Ed. EDISER (dernière édition). Conforme à l'arrêté du 30 décembre 2010
- Les épreuves d'examen écrites, pratiques.

Moyens humains :

Formateur qualifié, spécialiste de formation initiale et titulaire du SSIAP 2 ou 3

PROGRAMME DU RECYCLAGE SSIAP 2

Module 1 : la prévention

Le premier module de formation permet au chef d'équipe de sécurité incendie de découvrir les récentes évolutions de la réglementation. Il s'agit des nouveaux textes de lois. Ils auront également l'occasion d'avoir un rappel concernant l'accessibilité du public.

Module 2 : les moyens de secours

Découvrez les évolutions de la réglementation en matière de moyens de secours. Vous aurez l'occasion de revoir les agents extincteurs et moyens d'extinction et le système de sécurité incendie.

Module 3 : la gestion du PC sécurité

Le troisième module concerne la gestion du PCS, il s'agit de vérifier les capacités à gérer d'une alarme, une alerte et une évacuation. Vous aborder la façon de réceptionner les secours et le compte-rendu à la hiérarchie.

Module 4 : l'organisation d'une séance de formation

En tant que chef d'équipe, vous devez être apte à organiser une séance de formation. Pour cela, vous animerez une séance et aurez un rappel concernant le déroulement chronologique.

Module 5 : l'équipe de sécurité incendie

Le dernier module consiste à revoir la gestion de l'équipe de sécurité incendie. Dans le cadre de vos missions, vous devez être apte à organiser l'accueil d'un nouvel agent, à motiver votre équipe, organiser des exercices quotidiens, gérer les conflits et les documents administratifs.